



CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Session ordinaire 2009-2010

CC,CG/pk

Commission des Finances et du Budget et Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

Procès-verbal de la réunion du 11 juin 2010

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 30 avril 2010
2. Evolution mensuelle de la situation budgétaire
3. Divers

*

Présents : M. François Bausch, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, Mme Claudia Dall'Agnol en remplacement de M. Alex Bodry, M. Gast Gibéryen, M. Norbert Hauptert, M. Lucien Lux, M. Roger Negri, M. Gilles Roth, M. Lucien Thiel, M. Michel Wolter, membres de la Commission des Finances et du Budget

M. Félix Braz, M. Lucien Clement, M. Félix Eischen, M. Fernand Etgen, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Lucien Lux, M. Lucien Thiel, M. Marcel Oberweis en remplacement de M. Robert Weber, M. Michel Wolter, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

M. Luc Frieden, Ministre des Finances

M. Romain Heinen, Directeur de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines

M. Guy Heintz, Directeur de l'Administration des contributions directes

M. Jeannot Waringo, Directeur de l'Inspection générale des Finances

Mmes Carole Closener et Francine Cocard, de l'administration parlementaire

Excusés : M. Alex Bodry, M. Claude Meisch, membres de la Commission des Finances et du Budget

Mme Anne Brasseur, Mme Lydia Mutsch, M. Robert Weber, membres de la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire

*

Présidence : M. Michel Wolter, Président de la Commission des Finances et du Budget

*

1. **Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 30 avril 2010**

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

2. **Evolution mensuelle de la situation budgétaire**

Les recettes courantes de l'Etat au 31 mars 2010

Il ressort du tableau annexé (cf. Annexe 1) qu'au total la différence entre les recettes (perçues dans les catégories I., II. et III.) au 31 mai 2010 et celles au 31 mai 2009 s'élève à +235,2 MEUR, ce qui représente une progression de +6% par rapport aux cinq premiers mois de 2009.

Ce chiffre s'explique principalement par les niveaux élevés des recettes liées à l'IRC et à la TVA. Concernant l'IRC, il convient de noter que, d'une part, l'administration fiscale a accéléré le rythme de recouvrement des soldes. D'autre part, l'introduction de l'imposition suivant déclaration s'est répercutée sur les chiffres.

En ce qui concerne la TVA, les recettes brutes de TVA au 31 mai 2010 (1.105,2 MEUR) sont comparables aux recettes perçues à la même période en 2008 (1.132,8 MEUR).

Au total la différence entre les recettes (perçues dans les catégories I., II., III. et VI.) au 31 mai 2010 et celles au 31 mai 2009 s'élève à +310,6 MEUR.

Il convient de noter toutefois que ce chiffre a été fortement impacté par le dividende encaissé par l'Etat au titre de sa participation dans le capital de BGL BNP Paribas (120 MEUR) qui constitue une recette exceptionnelle.

Par rapport au 31 mai 2009, la situation des recettes s'est améliorée pour se rapprocher du niveau atteint à la même période en 2008. Cependant, M. le Ministre appelle à la prudence, face à des dépenses qui progressent plus vite que les recettes.

I. Contributions directes

Les recettes perçues dans cette catégorie dépassent de 47,5 MEUR (soit environ 2,4%) le niveau atteint en 2009.

Collectivités

Les recettes au 31 mai 2010 (545,5 MEUR) sont supérieures à celles perçues au 31 mai 2009 (458,8 MEUR).

Il convient de noter toutefois que le rapport entre les soldes et les avances s'est décalé. Ce rapport, qui était précédemment de 30% pour les soldes et 70% pour les avances, est actuellement de 45% pour les soldes et 55% pour les avances.

Sur les recettes au 31 mai 2010 de 545 MEUR, 212 MEUR ont été encaissés au titre de l'IRC par le biais de l'imposition suivant déclaration.

II. Douanes et Accises

Les recettes perçues dans cette catégorie, en baisse par rapport aux exercices précédents (-9,4 MEUR par rapport au 31 mai 2009), n'appellent pas de commentaires particuliers.

III. Enregistrement et Domaines

Les recettes perçues au 31 mai 2010 (1.476,3 MEUR) dans cette catégorie dépassent de 197,1 MEUR celles perçues à la même période en 2009. Ce dépassement est essentiellement dû à l'évolution favorable des recettes perçues au titre de la TVA et de la taxe d'abonnement.

TVA

Néanmoins il convient de nuancer la situation, *a priori* favorable, des recettes liées à la TVA en prenant en compte les facteurs suivants:

- Au 31 mai 2010, les remboursements effectués se sont chiffrés à 360 MEUR, ce qui porte le niveau des recettes brutes à 1.465 MEUR. Or, ce niveau est constant par rapport à ceux des exercices précédents.
- Le développement des prix, notamment la hausse du prix de l'énergie ainsi que l'inflation, se répercute sur le niveau des recettes.
- A noter également que l'AED a multiplié, au cours des derniers mois, les efforts pour améliorer le recouvrement et qu'elle estime être actuellement au maximum de sa capacité.
- Enfin le secteur e-commerce subira des fluctuations en raison du départ de deux grands acteurs.

Evolution du solde budgétaire «consolidé» au cours des 6 derniers exercices

Le solde «consolidé» au 31 mai 2010 (cf. Annexe 2), qui s'élève à -368,5 MEUR, est comparable au niveau atteint à la même période en 2005. Toutefois, sans le dividende de 120 MEUR encaissé par l'Etat, le déficit aurait atteint -488 MEUR. Ainsi, en faisant abstraction du dividende, le solde au 31 mai 2010 s'est légèrement détérioré (-30 MEUR) par rapport au solde au 31 mai 2009 (-453,7 MEUR).

Selon les dernières estimations, le déficit budgétaire d'après les critères de Maastricht s'élèverait à 3% du PIB (soit quelque 1,2 milliards d'euros),

Echange de vues

De l'échange de vues subséquent il y a lieu de retenir les éléments suivants:

- Au niveau des dépenses, aucun dérapage n'a pu être constaté jusqu'à présent.
- L'amélioration des recettes, en l'absence d'un dérapage des dépenses, a pour effet de réduire le déficit et ainsi de cantonner l'endettement public. Initialement estimé à 4%, le déficit "version Maastricht" devrait se situer à quelque 3% d'après les dernières estimations. Au niveau de l'administration centrale, le déficit est actuellement estimé à environ 1,7 à 1,8 milliards d'euros.

- L'amélioration de la situation des recettes n'aura pas pour effet de modifier la trajectoire fixée dans le programme de stabilité. Il est rappelé que, d'après cette trajectoire, il subsistera un déficit au niveau de l'administration centrale en 2014.
- Par le biais de l'introduction de l'imposition suivant déclaration, le niveau d'information de l'ACD sur le volume des soldes, ainsi que la vitesse de dépôts des déclarations devraient être améliorés.
- En ce qui concerne les actes enregistrés, il convient de noter qu'une grande partie des actes ne génèrent quasiment pas (ou plus) de recettes. Ainsi les actes de société ont fortement progressé suite à l'abolition du droit d'apport. Dans le secteur immobilier, il semble toutefois que le volume des recettes reste constant. Les données actuellement communiquées à l'AED ne lui permettent pas de suivre le développement des prix des biens immobiliers.
- Il serait intéressant d'obtenir un tableau listant les participations et les garanties octroyées par l'Etat et indiquant pour chaque participation notamment le montant de l'investissement, les recettes et la valeur à une date précise.
- Le dividende de 120 MEUR de BGL BNP Paribas sera comptabilisé dans le fonds de la dette et servira en partie à payer le coupon (environ 70 MEUR) de l'emprunt obligataire de 2 milliards d'euros émis par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg en 2008.
- La prise de participation de l'Etat luxembourgeois dans le capital de BGL BNP Paribas (anciennement Fortis) visait à restaurer la confiance sur les marchés, garantir la stabilité de la place financière, sauver les emplois et protéger les intérêts des clients locaux. Dans la phase actuelle qui correspond à la mise en œuvre du plan industriel, l'Etat luxembourgeois n'envisage pas de céder sa participation. Cette cession, qui aura lieu ultérieurement sous réserve que la situation se soit stabilisée, dépendra par ailleurs du niveau de prix. De plus il sera nécessaire, le moment venu, de coordonner les stratégies de sortie des différents Etats détenant des participations dans des établissements financiers pour éviter de nouvelles perturbations.
- M. le Ministre indique qu'une des différences majeures entre les Etats-Unis et l'Union européenne réside dans le fait que l'UE est composée d'économies substantiellement différentes. Dans l'UE, les politiques anticycliques doivent être limitées dans le temps, le risque étant de provoquer de véritables crises des finances publiques, avec une explosion des déficits et des taux d'endettement et des conditions de financement de moins en moins favorables, voire la perte de confiance des marchés. Ainsi à défaut de réaliser des économies, la croissance peut être anéantie par la création de problèmes substantiels.
- La situation budgétaire consolidée au 31 mai 2010 se distingue de celle au 31 mai 2005 en ce que le déficit de 2005 était imputable à un problème budgétaire. En revanche le déficit 2010 s'explique par la crise économique mondiale qui s'est propagée à l'ensemble des pays. Or, le Luxembourg en tant que petite économie ouverte, est dépendant des zones économiques voisines. Il est rappelé que la prévision de croissance de la BCE a été réduite pour 2011 à 1,2% contre 1,5% auparavant.
- Face à la crise économique, et grâce à un niveau généralement élevé des revenus, les résidents luxembourgeois ont tendance à économiser, comme en témoigne l'augmentation du volume des dépôts auprès des principales banques du Luxembourg.
- Dans le cadre du plan de sauvetage accordée à la Grèce, une première tranche de 14,5 milliards d'euros a été virée à l'Etat grec. La participation luxembourgeoise

s'élève à environ 40 millions d'euros. Ce prêt a d'ores et déjà été rémunéré par le versement de 120.000 EUR au titre d'intérêts.

- Les banques luxembourgeoises ne sont pas très exposées à la dette grecque, contrairement aux banques françaises ou allemandes.

3. Divers

Aucun point divers n'a été abordé au cours de cette réunion.

Luxembourg, le 11 juin 2010

La secrétaire,
Carole Closener

Le Président de la Commission des Finances
et du Budget, Michel Wolter

Annexe 1: Situation des recettes courantes de l'Etat au 31 mai 2010

Annexe 2: Situation budgétaire consolidée (au 31 mai 2010)

SITUATION DES RECETTES COURANTES DE L'ETAT AU 31 MAI 2010

Annexe 1

(tous les montants sont exprimés en mio. €)	Recettes au 31.05			Budget	Compte	Compte	Variation 09/10	
	2010	2009	2008	2010	2009	2008	en mio. €	en %
I. Contributions directes	1 955,2	1907,7	1877,3	4 344	4 663	4 618	47,5	2,4
1. Collectivités [1]	545,5	458,8	435,2	1 200	1 417	1 368	86,7	15,9
2. Assiette [1]	157,8	143,2	118,7	450	479	400	14,6	9,2
3. Salaires et traitements	948,9	909,1	978,2	2 055	1 996	2 124	39,8	4,2
4. Impôt de solidarité	42,8	37,6	39,4	114	122	122	5,2	12,1
5. Revenus de capitaux	89,5	147,8	108,6	200	261	250	-58,3	-65,1
6. Fortune [2]	84,6	87,1	90,0	150	211	169	-2,4	-2,9
7. Retenue libératoire nationale sur intérêts	19,2	39,7	41,4	60	55	72	-20,5	-107,0
8. Retenue sur revenus d'épargne (non-résidents)	40,7	58,1	51,0	55	58	51	-17,4	-42,6
9. Jeux de casino (recettes brutes)	7,3	8,1	8,0	22	24	23	-0,8	-11,3
10. Contributions directes - autres	18,8	18,2	16,8	38	40	39	0,7	3,5
II. Douanes & accises	493,1	502,5	539,4	1 218	1 255	1 295	-9,4	-1,9
11. Recettes UEBl brutes	372,2	376,9	408,9	965	954	1 005	-4,8	-1,3
Versements nets à la Belgique effectués
Versements nets à la Belgique à effectuer	25	-3	14
Recettes brutes moins vers. effectués/à effectuer	372,2	376,9	408,9	940	957	991	-4,8	-1,3
12. Droits d'accises sur huiles minérales	54,7	50,5	55,8	130	127	134	4,2	7,7
13. Droits d'accises sur cigarettes	27,6	25,0	26,0	60	65	64	2,6	9,4
14. Taxe sur les véhicules automoteurs (brute)	29,8	34,8	40,6	68	72	74	-5,0	-16,9
15. Douanes & accises - autres	8,9	15,4	8,0	20	33	18	-6,5	-72,4
III. Enregistrement & domaines	1 478,3	1279,2	1623,2	3 121	3 106	3 424	197,1	13,4
16. Droits d'enregistrement	38,3	38,8	111,1	100	106	223	-0,5	-1,4
17. Taxe sur la valeur ajoutée (recettes brutes) [3]	1 105,2	976,2	1 132,8	2 326	2 364	2 408	128,9	11,7
18. Taxe d'abonnement [4]	277,19	199,5	307,6	550	479	616	77,7	28,0
19. Taxe sur les assurances	21,3	22,6	21,7	33	38	37	-1,3	-6,1
20. Enregistrement & domaines - autres	34,4	42,1	50,0	113	118	140	-7,7	-22,5
TOTAL DES RECETTES [I+II+III]	3 924,6	3689,4	4039,9	8 683	9 023	9 338	235,2	6,0
IV. Trésorerie de l'Etat	204,9	129,5	119,3	167	308	277	75,5	36,8
TOTAL DES RECETTES [I+II+III+IV]	4 129,6	3818,9	4159,2	8 870	9 331	9 615	310,6	7,5
Pour mémoire: impôt commercial communal [2]	276,2	239,8	273,1	500	590	578	36,4	13,2

[1] Avances trimestrielles dues en mars, juin, septembre et décembre.

[2] Avances trimestrielles dues en février, mai, août et novembre.

[3] La TVA brute est répartie comme suit: (a) recettes à titre de ressources propres à verser à l'UE, (b) contribution assise sur le RNB à verser à l'UE, (c)

[4] Avances trimestrielles dues en janvier, avril, juillet et octobre.

20
10



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Budget de l'Etat pour 2010

Situation budgétaire consolidée
au 31 mai 2010

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
- Solde budgétaire	-621,9	+106,6	+145,9	-393,4	-735,3	-633,6
- Non prise en compte des alimentations des fonds et des segs	+841,7	+572,6	+691,7	+1.154,6	+1.118,1	+1.032,2
- Prise en compte des dépenses des fonds et des segs	-738,8	-877,8	-811,2	-928,7	-1.062,9	-982,5
- Prise en compte des recettes propres des fonds et des segs	<u>+183,2</u>	<u>+257,7</u>	<u>+194,2</u>	<u>+185,8</u>	<u>+226,4</u>	<u>+215,3</u>
- Solde "consolidé"	-335,7	+59,1	+220,6	+18,3	-453,7	-368,5

Note : Ces chiffres ne tiennent pas compte du produit des emprunts nouveaux